

Calculé sur une base de 100 points, l'index de l'égalité professionnelle est composé de 5 grands indicateurs :

1. L'écart de rémunération femmes-hommes ;
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
3. Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
4. La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations ;
5. L'écart du taux de promotion entre les femmes et les hommes.

Sociétés françaises du Groupe	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	Augmentation au retour de congé maternité	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	Score global
	Score obtenu	Score obtenu	Score obtenu	Score obtenu	Score obtenu	
EFOR LYON	39/40	20/20	15/15	0/10	15/15	89/100
EFOR HEALTHCARE PARIS	34/40	35/35	15/15	10/10	NC*	94/100
EFOR AIX-EN-PROVENCE	38/40	25/35	Non calculable	10/10	NC*	86/100
EFOR BELFORT	40/40	35/35	15/15	5/10	NC*	95/100
EFOR STRASBOURG	35/40	25/35	15/15	10/10	NC*	85/100
SOLADIS	39/40	35/35	15/15	5/10	NC*	93/100
CVO-EUROPE	36/40	20/20	15/15	0/10	15/15	86/100
LYSALTO	36/40	35/35	15/15	0/10	NC*	86/100

NC* : seuil d'effectifs non atteint